

REPUBLIQUE FRANÇAISE

FETERNES

BUDGET PRINCIPAL

Numéro SIRET : 21740127200018

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE D'EVIAN

M. 14



Budget primitif

voté par nature

BUDGET : Budget Principal (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	19
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	21
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	22

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	23
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	27
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	28
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	29
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	30
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	31
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	32
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	33
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	36

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les

FETERNES - Budget Principal - BP - 2022

autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 127	FETERNES Budget Principal	BP 2022
--------------------------	-------------------------------------	-------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	1 476
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	752,64	0,00
2	Produit des impositions directes/population	413,69	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	861,45	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	1 000,93	0,00
5	Encours de dette/population	70,42	0,00
6	DGF/population	98,58	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	44,10 %	0,00 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	98,37 %	0,00 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	116,19 %	0,00 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	8,17 %	0,00 %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 561 973,67	1 271 504,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 290 469,67
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		1 561 973,67	1 561 973,67

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 409 888,33	948 070,67
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	207 345,15	68 240,56
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 600 922,25
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		1 617 233,48	1 617 233,48

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	3 179 207,15	3 179 207,15
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	268 213,00	0,00	355 423,00	355 423,00	355 423,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	495 190,00	0,00	489 900,00	489 900,00	489 900,00
014	Atténuations de produits	45 000,00	0,00	42 000,00	42 000,00	42 000,00
65	Autres charges de gestion courante	142 327,00	0,00	133 037,00	133 037,00	133 037,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		950 730,00	0,00	1 020 360,00	1 020 360,00	1 020 360,00
66	Charges financières	88 180,00	0,00	83 043,00	83 043,00	83 043,00
67	Charges exceptionnelles	1 150,00	0,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 040 060,00	0,00	1 110 903,00	1 110 903,00	1 110 903,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	180 084,00		420 070,67	420 070,67	420 070,67
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	20 000,00		31 000,00	31 000,00	31 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		200 084,00		451 070,67	451 070,67	451 070,67
TOTAL		1 240 144,00	0,00	1 561 973,67	1 561 973,67	1 561 973,67

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 561 973,67
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	4 500,00	0,00	5 100,00	5 100,00	5 100,00
70	Produits services, domaine et ventes div	88 150,00	0,00	114 165,00	114 165,00	114 165,00
73	Impôts et taxes	852 418,00	0,00	856 343,00	856 343,00	856 343,00
74	Dotations et participations	245 386,00	0,00	255 886,00	255 886,00	255 886,00
75	Autres produits de gestion courante	42 680,00	0,00	38 000,00	38 000,00	38 000,00
Total des recettes de gestion courante		1 233 134,00	0,00	1 269 494,00	1 269 494,00	1 269 494,00
76	Produits financiers	10,00	0,00	10,00	10,00	10,00
77	Produits exceptionnels	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 235 144,00	0,00	1 271 504,00	1 271 504,00	1 271 504,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	5 000,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		5 000,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 240 144,00	0,00	1 271 504,00	1 271 504,00	1 271 504,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	290 469,67
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 561 973,67
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	451 070,67
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

FETERNES - Budget Principal - BP - 2022

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	11 000,00	0,00	145 655,33	145 655,33	145 655,33
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	588 408,00	207 345,15	544 371,00	544 371,00	751 716,15
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	446 000,00	0,00	580 000,00	580 000,00	580 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 045 408,00	207 345,15	1 270 026,33	1 270 026,33	1 477 371,48
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	138 170,51	0,00	139 862,00	139 862,00	139 862,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	138 170,51	0,00	139 862,00	139 862,00	139 862,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 183 578,51	207 345,15	1 409 888,33	1 409 888,33	1 617 233,48
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	5 000,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	5 000,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	1 188 578,51	207 345,15	1 409 888,33	1 409 888,33	1 617 233,48

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 617 233,48
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	280 000,00	68 240,56	352 000,00	352 000,00	420 240,56
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	80 000,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	360 000,00	68 240,56	432 000,00	432 000,00	500 240,56
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	227 000,00	0,00	65 000,00	65 000,00	65 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	262 358,50	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	599 358,50	0,00	65 000,00	65 000,00	65 000,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	959 358,50	68 240,56	497 000,00	497 000,00	565 240,56
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	180 084,00		420 070,67	420 070,67	420 070,67
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	20 000,00		31 000,00	31 000,00	31 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

FETERNES - Budget Principal - BP - 2022

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	Total des recettes d'ordre d'investissement	200 084,00		451 070,67	451 070,67	451 070,67
	TOTAL	1 159 442,50	68 240,56	948 070,67	948 070,67	1 016 311,23

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	600 922,25
--	------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 617 233,48
---	--------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	451 070,67
--	------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	355 423,00		355 423,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	489 900,00		489 900,00
014	Atténuations de produits	42 000,00		42 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	133 037,00		133 037,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	83 043,00	0,00	83 043,00
67	Charges exceptionnelles	7 500,00	0,00	7 500,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	31 000,00	31 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		420 070,67	420 070,67
Dépenses de fonctionnement – Total		1 110 903,00	451 070,67	1 561 973,67

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 561 973,67
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	139 862,00	0,00	139 862,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	145 655,33	0,00	145 655,33
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	751 716,15	0,00	751 716,15
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	580 000,00	0,00	580 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		1 617 233,48	0,00	1 617 233,48

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 617 233,48
---	---------------------

FETERNES - Budget Principal - BP - 2022

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	5 100,00		5 100,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	114 165,00		114 165,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	856 343,00		856 343,00
74	Dotations et participations	255 886,00		255 886,00
75	Autres produits de gestion courante	38 000,00	0,00	38 000,00
76	Produits financiers	10,00	0,00	10,00
77	Produits exceptionnels	2 000,00	0,00	2 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 271 504,00	0,00	1 271 504,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	290 469,67
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 561 973,67
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	65 000,00	0,00	65 000,00
13	Subventions d'investissement	420 240,56	0,00	420 240,56
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	80 000,00	0,00	80 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		31 000,00	31 000,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		420 070,67	420 070,67
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		565 240,56	451 070,67	1 016 311,23

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	600 922,25
--	-------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 617 233,48
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	268 213,00	355 423,00	355 423,00
60612	Energie - Electricité	70 000,00	80 000,00	80 000,00
60621	Combustibles	3 000,00	0,00	0,00
60622	Carburants	3 000,00	6 000,00	6 000,00
60623	Alimentation	800,00	800,00	800,00
60628	Autres fournitures non stockées	50,00	50,00	50,00
60631	Fournitures d'entretien	9 000,00	7 500,00	7 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	8 000,00	12 000,00	12 000,00
60633	Fournitures de voirie	1 500,00	1 500,00	1 500,00
60636	Vêtements de travail	800,00	450,00	450,00
6064	Fournitures administratives	2 500,00	2 300,00	2 300,00
6067	Fournitures scolaires	8 000,00	8 000,00	8 000,00
6068	Autres matières et fournitures	700,00	700,00	700,00
611	Contrats de prestations de services	32 800,00	34 800,00	34 800,00
61521	Entretien terrains	3 000,00	2 800,00	2 800,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	13 000,00	13 000,00	13 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	25 000,00	30 000,00	30 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	3 000,00	1 000,00	1 000,00
61524	Entretien bois et forêts	0,00	10 000,00	10 000,00
61551	Entretien matériel roulant	6 000,00	4 500,00	4 500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6156	Maintenance	11 100,00	11 000,00	11 000,00
6161	Multirisques	23 150,00	21 850,00	21 850,00
6182	Documentation générale et technique	213,00	213,00	213,00
6184	Versements à des organismes de formation	500,00	2 000,00	2 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6188	Autres frais divers	100,00	100,00	100,00
6226	Honoraires	1 000,00	8 000,00	8 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 500,00	2 000,00	2 000,00
6228	Divers	450,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	500,00	800,00	800,00
6233	Foires et expositions	200,00	5 000,00	5 000,00
6237	Publications	1 300,00	3 320,00	3 320,00
6238	Divers	500,00	4 000,00	4 000,00
6251	Voyages et déplacements	500,00	5 000,00	5 000,00
6256	Missions	500,00	500,00	500,00
6257	Réceptions	500,00	500,00	500,00
6261	Frais d'affranchissement	3 400,00	4 000,00	4 000,00
6262	Frais de télécommunications	7 500,00	8 000,00	8 000,00
627	Services bancaires et assimilés	400,00	240,00	240,00
6281	Concours divers (cotisations)	4 400,00	1 500,00	1 500,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	800,00	800,00	800,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 500,00	20 000,00	20 000,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	0,00	25 000,00	25 000,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	6 850,00	5 000,00	5 000,00
63512	Taxes foncières	7 600,00	7 600,00	7 600,00
6358	Autres droits	100,00	100,00	100,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	495 190,00	489 900,00	489 900,00
6218	Autre personnel extérieur	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6331	Versement mobilité	800,00	1 000,00	1 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	5 900,00	6 200,00	6 200,00
6411	Personnel titulaire	323 000,00	305 000,00	305 000,00
6413	Personnel non titulaire	25 000,00	30 000,00	30 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	47 500,00	50 000,00	50 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	70 800,00	70 000,00	70 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	1 600,00	1 500,00	1 500,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	11 570,00	17 000,00	17 000,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1 610,00	3 000,00	3 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 010,00	1 100,00	1 100,00
64731	Allocations chômage versées directement	1 500,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	100,00	100,00	100,00
6488	Autres charges	3 800,00	4 000,00	4 000,00
014	Atténuations de produits	45 000,00	42 000,00	42 000,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	45 000,00	42 000,00	42 000,00
65	Autres charges de gestion courante	142 327,00	133 037,00	133 037,00
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	0,00	1 010,00	1 010,00
6518	Autres	0,00	8 000,00	8 000,00
6531	Indemnités	60 000,00	60 000,00	60 000,00

FETERNES - Budget Principal - BP - 2022

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6532	Frais de mission	100,00	100,00	100,00
6533	Cotisations de retraite	4 000,00	3 400,00	3 400,00
6535	Formation	1 200,00	1 200,00	1 200,00
6553	Service d'incendie	40 027,00	40 027,00	40 027,00
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	850,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	0,00	850,00	850,00
657348	Subv. fonct. Autres communes	100,00	100,00	100,00
657362	Subv. fonct. CCAS	2 000,00	0,00	0,00
657364	Subv. fonct. Établ. Industriel, commerc	8 000,00	9 000,00	9 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	26 000,00	9 000,00	9 000,00
65888	Autres	50,00	350,00	350,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		950 730,00	1 020 360,00	1 020 360,00
66	Charges financières (b)	88 180,00	83 043,00	83 043,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	81 080,00	76 678,00	76 678,00
6618	Intérêts des autres dettes	7 100,00	6 365,00	6 365,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 150,00	7 500,00	7 500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	100,00	1 000,00	1 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	1 050,00	6 500,00	6 500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		1 040 060,00	1 110 903,00	1 110 903,00
023	Virement à la section d'investissement	180 084,00	420 070,67	420 070,67
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	20 000,00	31 000,00	31 000,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	20 000,00	31 000,00	31 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		200 084,00	451 070,67	451 070,67
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		200 084,00	451 070,67	451 070,67
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 240 144,00	1 561 973,67	1 561 973,67

+	
RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 561 973,67

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	4 500,00	5 100,00	5 100,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	4 500,00	5 100,00	5 100,00
70	Produits services, domaine et ventes div	88 150,00	114 165,00	114 165,00
7022	Coupes de bois	3 000,00	17 000,00	17 000,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	4 000,00	4 000,00	4 000,00
70321	Stationnement et location voie publique	0,00	390,00	390,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	550,00	550,00	550,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	12 600,00	12 600,00	12 600,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	50 000,00	65 000,00	65 000,00
70688	Autres prestations de services	8 000,00	3 500,00	3 500,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	8 000,00	8 000,00	8 000,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	0,00	1 000,00	1 000,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	2 000,00	525,00	525,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	1 600,00	1 600,00
73	Impôts et taxes	852 418,00	856 343,00	856 343,00
73111	Impôts directs locaux	608 000,00	610 000,00	610 000,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	2 450,00	600,00	600,00
73211	Attribution de compensation	100 103,00	100 103,00	100 103,00
73221	FNGIR	18 140,00	18 140,00	18 140,00
73224	Fonds départ DMTO pour com de - 5000 hab	95 600,00	100 000,00	100 000,00
7336	Droits de place	500,00	500,00	500,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	27 625,00	27 000,00	27 000,00
74	Dotations et participations	245 386,00	255 886,00	255 886,00
7411	Dotation forfaitaire	126 350,00	122 000,00	122 000,00
74121	Dotation de solidarité rurale	24 700,00	23 500,00	23 500,00
744	FCTVA	6 000,00	12 500,00	12 500,00
74718	Autres participations Etat	0,00	100,00	100,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	3 121,00	3 121,00	3 121,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	19 665,00	19 665,00	19 665,00
7488	Autres attributions et participations	65 550,00	75 000,00	75 000,00
75	Autres produits de gestion courante	42 680,00	38 000,00	38 000,00
752	Revenus des immeubles	42 680,00	38 000,00	38 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		1 233 134,00	1 269 494,00	1 269 494,00
76	Produits financiers (b)	10,00	10,00	10,00
761	Produits de participations	10,00	10,00	10,00
77	Produits exceptionnels (c)	2 000,00	2 000,00	2 000,00
7713	Libéralités reçues	2 000,00	2 000,00	2 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 235 144,00	1 271 504,00	1 271 504,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	5 000,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	5 000,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		5 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 240 144,00	1 271 504,00	1 271 504,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	290 469,67
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 561 973,67
--	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

FETERNES - Budget Principal - BP - 2022

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	11 000,00	145 655,33	145 655,33
202	Frais réalisat° documents urbanisme	0,00	70 000,00	70 000,00
2031	Frais d'études	11 000,00	70 655,33	70 655,33
2033	Frais d'insertion	0,00	5 000,00	5 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	588 408,00	544 371,00	544 371,00
2112	Terrains de voirie	33 000,00	15 000,00	15 000,00
2116	Cimetières	0,00	75 000,00	75 000,00
2117	Bois et forêts	0,00	10 000,00	10 000,00
2118	Autres terrains	0,00	35 000,00	35 000,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	2 500,00	400,00	400,00
2128	Autres agencements et aménagements	5 500,00	15 000,00	15 000,00
21312	Bâtiments scolaires	1 500,00	45 000,00	45 000,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	7 500,00	72 500,00	72 500,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	15 000,00	15 000,00
2152	Installations de voirie	5 000,00	2 500,00	2 500,00
21534	Réseaux d'électrification	40 000,00	1 500,00	1 500,00
21538	Autres réseaux	0,00	83 000,00	83 000,00
21571	Matériel roulant	80 000,00	0,00	0,00
2158	Autres installat°, matériel et outillage	1 000,00	156 471,00	156 471,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	4 000,00	1 000,00	1 000,00
2184	Mobilier	2 000,00	12 000,00	12 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	406 408,00	5 000,00	5 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	446 000,00	580 000,00	580 000,00
2313	Constructions	404 000,00	580 000,00	580 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	42 000,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		1 045 408,00	1 270 026,33	1 270 026,33
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	138 170,51	139 862,00	139 862,00
1641	Emprunts en euros	121 200,00	123 512,00	123 512,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	619,51	0,00	0,00
16878	Dettes - Autres organismes, particuliers	16 351,00	16 350,00	16 350,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		138 170,51	139 862,00	139 862,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		1 183 578,51	1 409 888,33	1 409 888,33
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	5 000,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	5 000,00	0,00	0,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	5 000,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		5 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 188 578,51	1 409 888,33	1 409 888,33

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	207 345,15
-----------------------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 617 233,48
---	---------------------

FETERNES - Budget Principal - BP - 2022

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote, I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.
- (11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	280 000,00	352 000,00	352 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	160 000,00	160 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	50 000,00	65 000,00	65 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	80 000,00	80 000,00	80 000,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	2 000,00	24 000,00	24 000,00
1326	Subv. non transf. Autres E.P.L.	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	23 000,00	23 000,00
1348	Autres fonds non transférables	148 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	80 000,00	80 000,00	80 000,00
1641	Emprunts en euros	80 000,00	80 000,00	80 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	360 000,00	432 000,00	432 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	489 358,50	65 000,00	65 000,00
10222	FCTVA	187 000,00	25 000,00	25 000,00
10226	Taxe d'aménagement	40 000,00	40 000,00	40 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	262 358,50	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	110 000,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	599 358,50	65 000,00	65 000,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	959 358,50	497 000,00	497 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	180 084,00	420 070,67	420 070,67
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	20 000,00	31 000,00	31 000,00
28031	Frais d'études	20 000,00	0,00	0,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	0,00	31 000,00	31 000,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	200 084,00	451 070,67	451 070,67
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	200 084,00	451 070,67	451 070,67
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	1 159 442,50	948 070,67	948 070,67

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	68 240,56
-----------------------------------	------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	600 922,25
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 617 233,48
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					3 141 800,00									
1641 Emprunts en euros (total)					3 141 800,00									
	Crédit mutuel			25/01/2009	350 000,00	F		4,600	4,600		M	C	O	A-1
	Caisse d'Epargne Rhône-Alpes			31/01/2013	1 000 000,00	F		5,030	5,030		A	P	O	A-1
	CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE			31/01/2013	82 000,00	F		4,850	4,850		T	C	O	A-1
	CAISSE D'EPARGNE DES ALPES	22/11/2007	25/02/2008	25/02/2008	1 000 000,00	F		4,850	4,850		M	C	O	A-1
	CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE	22/05/2017	15/06/2017	15/10/2017	164 800,00	F		2,000	2,000		T	C	O	A-1
1591875	CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE	17/04/2019	11/07/2019	10/10/2019	500 000,00	F		1,500	1,500		T	P	O	A-1
180541G	CAISSE D'EPARGNE	17/09/2021		05/02/2022	45 000,00	F		0,200	0,200		T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									

FETERNES - Budget Principal - BP - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux Initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profit d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locales/acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					314 797,60									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					314 797,60									
	SYANE				104 661,65	F		4,650	4,650		A	C	O	A-1
	SYANE				54 875,14	F		4,110	4,110		A	C	O	A-1
	SYANE				112 737,00	F		4,110	4,110		A	C	O	A-1
	SYANE	25/05/2016	25/05/2016	01/01/2017	36 617,26	F		4,950	4,950		A	C	O	A-1
	SYANE	28/02/2008	28/02/2008	01/01/2011	5 906,55	F		4,110	4,110		A	C	O	A-1
Total général					3 456 597,60									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

FETERNES - Budget Principal - BP - 2022

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		2 041 806,56					123 511,35	76 677,71	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		2 041 806,56					123 511,35	76 677,71	0,00	0,00
		0,00	A-1	129 792,17	7,00	F	4,600	17 499,96	5 601,49	0,00	0,00	0,00
		0,00	A-1	716 676,81	17,00	F	5,030	27 662,25	38 048,79	0,00	0,00	0,00
		0,00	A-1	32 799,88	6,00	F	4,850	5 466,68	1 464,99	0,00	0,00	0,00
		0,00	A-1	538 886,52	16,00	F	4,650	33 333,36	24 347,99	0,00	0,00	0,00
1591875		0,00	A-1	127 720,00	15,00	F	2,000	8 240,00	2 492,60	0,00	0,00	0,00
180541G		0,00	A-1	450 930,18	17,00	F	1,500	22 345,06	6 638,66	0,00	0,00	0,00
160541G		0,00	A-1	45 000,00	5,00	F	0,200	8 964,04	83,28	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de brage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		144 359,55				16 350,17	6 364,30	0,00	0,00	0,00

FETERNES - Budget Principal - BP - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		144 359,55					16 350,17	6 364,30	0,00	0,00
		0,00	A-1	41 864,69	7,00	F		4,650	5 233,08	1 946,71	0,00	0,00
		0,00	A-1	24 693,78	8,00	F		4,110	2 743,76	1 014,91	0,00	0,00
		0,00	A-1	50 731,65	7,00	F		4,110	5 636,85	2 085,07	0,00	0,00
		0,00	A-1	24 411,51	10,00	F		4,950	2 441,15	1 208,37	0,00	0,00
		0,00	A-1	2 657,92	9,00	F		4,110	295,33	109,24	0,00	0,00
Total général		0,00		2 186 166,11					139 861,52	83 042,01	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

FETERNES - Budget Principal - BP - 2022

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices Inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	12	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 188 166,11	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études	5	26/02/2011
L	Subv d'équipement versées	15	26/02/2011

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		139 862,00	139 862,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		139 862,00	139 862,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	123 512,00	123 512,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	16 350,00	16 350,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	139 862,00	207 345,15	0,00	347 207,15

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est volé ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		516 070,67	III 516 070,67
Ressources propres externes de l'année (a)		65 000,00	65 000,00
10222	FCTVA	25 000,00	25 000,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	40 000,00	40 000,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		451 070,67	451 070,67
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	0,00	0,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	31 000,00	31 000,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	420 070,67	420 070,67

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	516 070,67	68 240,56	600 922,25	0,00	1 185 233,48

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	347 207,15
Ressources propres disponibles	IV	1 185 233,48
Solde	V = IV – II (6)	838 026,33

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.7

B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET
(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
6574			AFN du Gavot	Association	250,00
6574			Donneurs de Sang	Association	700,00
6574			Féternes TONIC CLUB	Association	350,00
6574			ADMR SSIAD	Association	450,00
6574			Lire et Faire Lire	Association	100,00
6574			Jeunesses Musicales	Association	260,00
6574			Jeunesses Musicales de Fr		
6574			Restos du Cur	Association	100,00
6574			VTT Gavot	Autre personne de droit public	100,00
6574			Vignes et Patrimoine	Autre personne de droit public	100,00
6574			Rugby Club Thonon	Autre personne de droit public	100,00

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
- (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
- (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

FETERNES - Budget Principal - BP - 2022

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1,00	3,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint administratif	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif ppal 1° cl	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif ppal 2° cl	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché Territorial	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		4,00	3,00	7,00	6,00	0,00	6,00
Adjoint technique	C	2,00	2,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint technique ppal 2° cl	C	1,00	1,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent de maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
agent de surveillance	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		1,00	1,00	2,00	1,00	0,00	1,00
ATSEM	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agent spéc. ppal 1cl écoles mat.	C	1,00	1,00	2,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		6,00	7,00	13,00	11,00	0,00	11,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB95001020 du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

FETERNES - Budget Principal - BP - 2022

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

FETERNES - Budget Principal - BP - 2022

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
ATSEM	C	S	343	0,00	A 3-a	A
ATSEM	C	S	343	0,00	A 3-a	A
agent de surveillance	C	TECH	343	0,00	A 3-b	A
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a¹ : article 3, 1^{er} alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2^{ème} alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...),
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1^{*} : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2 : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3^{*} : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4^{*} : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5^{*} : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'étus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

127	FETERNES	Budget principal	2022
Code INSEE	Budget Principal		

ETAT DES AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE - DEPENSES									
LIBELLE	N° Inventaire	IMPUTATION	MONTANT FINANCE	DUREE	DOTATION DE L'EXERCICE	CUMUL AMORTISSEMENTS	VALEUR FIN D'EXERCICE		
Prêt SYANE (Quote-part La Ruppaz)	90000835532812	204158	90 497.48	15	6 033.17	30 165.83	60 331.65		
Prêt SYANE (Chef lieu 104 661.65 €)		204158	104 661.65	15	5 233.08	26 165.40	78 496.25		
Prêt SYANE (Chef lieu 112 737 €)		204158	112 737.00	15	5 636.85	28 184.25	84 552.75		
Prêt SYANE (Eglise 54 875.14 €)		204158	54 875.14	15	2 743.76	13 718.80	41 156.34		
Prêt SYANE (Eclairage Chez Grobel 5 906.55 €)		204158	5 906.55	15	295.33	1 476.65	4 429.90		
2013 / participation travaux Lesvaux	VOI021 - M281 B28	204158	65 730.00	15	4 382.00	8 764.00	56 966.00		
2014 / décompte définitif Lesvaux	VOI021 - M856 B111	204158	8 998.06	15	599.87	1 199.74	7 798.32		
2015 / travaux Chateauvieux	VOI024-1 - M157 B23	204158	38 606.00	15	2 573.73	5 147.47	33 458.53		
2017 / transformateur chez Portay	?? - M833 B137	204158	36 617.26	15	2 441.15	4 882.30	31 734.96		
2018 / solde travaux Chateauvieux	VOI024-1 - M626 B147	204158	9 327.62	15	621.84	1 243.68	8 083.94		
TOTAL			527 956.76		30 560.78	120 948.12	407 008.64		

Ecritures 2021
 RI 28041582/040 30 560.78
 DF 6811/042 30 560.78

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 14

VOTES :

Pour : 14

Contre : -

Abstentions : -

Date de convocation : 08/03/2022

Présenté par Le Maire (1),

A Féternes, le 16/03/2022

Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A Féternes, le 16/03/2022

Les membres de l'assemblée délibérante (2),



BAUD Christophe	
BEETSCHEN Louissette	
BOULLET Valérie	
BOUVIER Bernadette	
CHAPPUIS Paul	Pouvoir à M. Julliard
DEGARDIN Kristopher	
DUCRET Bernard	
FELISAZ Christel	
JULLIARD Maxime	
LACROIX Didier	
LACROIX Dominique	
LACROIX Geraldine	Absente exc.
MAYER Annie	
PRETI Jerome	Pouvoir à B. Ducret
TOURNIER Cyprien	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le 18/3/22

21/3/22

A, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.